

## **Le massif forestier de la Montagnette reste fermé jusqu'au 30 juin 2024 inclus**

**Par arrêté préfectoral du 30 mai 2023, le préfet des Bouches-du-Rhône prolonge l'arrêté du 30 septembre 2022 réglementant l'accès, la circulation de personnes, de véhicules et le stationnement de véhicules dans les zones incendiées du massif de la Montagnette, situé sur les communes de Barbentane, Boulbon, Graveson et Tarascon, jusqu'au 30 juin 2024 inclus.**

Compte tenu de l'ampleur de l'incendie survenu le 14 juillet 2022 dans le massif de la Montagnette, de sa vulnérabilité actuelle, des risques de chute d'arbres, risques torrentiels et de mouvements de terrain en cas de fortes pluies, et la nécessité de poursuivre d'importants travaux pour sécuriser l'accès à ce massif, il est interdit jusqu'au 30 juin 2024 inclus :

- d'accéder et de circuler dans le massif,
- d'y utiliser tout matériel ou engin pouvant générer un départ de feu par échauffement ou production d'étincelles (débroussailleuses, engins équipés de broyeurs, groupe électrogène...) dans les espaces exposés (massif et zones situées à moins de 200 mètres de ce massif).

Cet arrêté ne s'applique pas :

- aux personnes chargées d'une mission de service public justifiant leur présence dans le massif ou bénéficiant d'une autorisation délivrée par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),
- aux propriétaires ou locataires justifiant leur présence dans le massif pour accéder à leur habitation,
- aux prestataires de services ou de travaux liés par contrat ou convention aux propriétaires et locataires décrits ci-dessus,
- à la Zone d'accueil au public (ZAPEF) située dans ce massif,
- aux adhérents des sociétés de chasse de Tarascon, Boulbon, Graveson et Barbentane pour réaliser les travaux favorables à la biodiversité (ex : aménagement de points d'eau).

L'intégralité de l'arrêté préfectoral cité est disponible en [cliquant ici](#).

---

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

